

**Direction Voirie et Déplacements**

Affaire suivie par : C. VUILLEMIN

N/Réf : EP/CV/CS/53054

**Objet : Eclairage du parc Micaud**

Toute la correspondance doit être adressée  
impersonnellement à M. le Maire.

ASSOCIATION VIVRE AUX CHAPRAIS  
A l'attention de Monsieur GOUDOT  
28 D RUE DE LA ROTONDE  
25000 BESANCON

Besançon, le 03 AOUT 2010

Monsieur le Président,

Votre courrier concernant le manque de lumière au Parc Micaud m'a fort surprise sachant que la mise en place de l'éclairage que vous réclamez est en place depuis de nombreux mois.

Je vous engage à vous promener à la nuit tombée Parc Micaud pour constater et apprécier, j'en suis sûre, la mise en place de luminaires assurant une continuité entre la sortie du souterrain et le pont de Bregille. Vous auriez même remarqué que le matériel posé est identique à celui du chemin piétonnier devant les bâtiments de la Mouillère.

De plus, je me suis assurée que cet éclairage rejoint l'éclairage existant sur le chemin piétonnier le long du Doubs puis en toute sécurité le pont de la République.

J'espère avoir répondu à votre interrogation et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Adjointe au Maire Déléguée à la  
Voirie et aux Déplacements Urbains



Nicole WEINMAN.